Annexe délibération 2025/02/07 (Folio 024)

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 9/04/2025
ID : 083-218300952-20250401-NOTE_BP_2025-BF

COMMUNE DE PONTEVES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif/ compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond aux obligations citées ci-dessus pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 1 avril 2025 par le conseil municipal.
Il a été joint à la convocation du conseil municipal avec la présente note et peut également être consulté sur simple demande en mairie aux heures d'ouvertures. Ce budget a été réalisé sur les bases du travail des commissions municipales. Il a été établi avec la volonté :
- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en prévoyant un financement des projets d'investissements par des subventions (Département, Région et Etat) et par de l'autofinancement sur fonds propres.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le
ID : 083-218300952-20250401-NOTE_BP_2025-BF

PREAMBULE compte financier unique 2024

Section de fonctionnement :

Dépenses	Prévu	Réalisé	Recettes	Prévu	Réalisé
Charges à caractère général	358 536.34	238 521.20	Produits des services	32 266.66	36 961.44
			Impôts et taxes	191 835.27	180 306.24
Charges de personnel	458 503.63	367 863.96	Fiscalité locale	433 321.00	449 736.77
Atténuations de produits	10 000.00	1 160.00	Dotations et participations	90 468.64	97 186.80
Autres charges de gestion courante	117 309.87	69 757.01	Autres produits de gestion courante	68 025.13	96 859.93
Charges financières	24 390.61	11 937.34	Produits financiers	0.00	0.00
Charges spécifiques	10 000.00	2 667.00	Produits spécifiques	500.00	0.00
Dotations aux provisions	0.00	0.00	Atténuations des charges	1 000.00	190.44
			Reprise sur amort. et provisions	0.00	0.00
Op. d'ordre entre section	8 749.66	8 749.66	Op. d'ordre entre section	4000.00	0.00
Virement à la section d'inv.	736 400.07	-	Excédent de fonctionnement reporté	902 973.48	-
Total Dépenses	**1 724 390.18**	**700 656.17**	**Total**	**1 724 390.18**	**861 241.62**

Section d'investissement :

Dépenses	Prévu	Réalisé	Recettes	Prévu	Réalisé
Immobilisations incorporelles	76 590.69	39 003.33	Subventions d'investissement	678 943.25	249 097.84
Subv. d'équip. versées	5 000.00	0.00	Emprunt et dettes assimilés	0.00	0.00
Immobilisations corporelles	156 124.26	91 720.76	Immobilisation en cours	-	-
Immobilisations en cours	1 113 581.28	184 451.98	Dotations Fonds divers Réserves hors 1068	99 663.73	125 731.19
Remboursement d'emprunts	36 474.67	24 470.28	Affectation du résultat		
Participations et créances ratt.	0.00	0.00	Dépôts et cautionnement	4 000.00	750.00
Autres immos financières	6 000.00	0.00	Autres immos financières	6 000.00	0.00
			Produits de cession	1 000.00	-
Opérations d'ordre entre sections	4 000.00	0.00	Opération d'ordre entre sections	8 749.66	8 749.66
Opérations patrimoniales	100 000.00	100 000.00	Opérations patrimoniales	100 000.00	100 000.00
Dotation fonds divers	3 000.00	0.00	Virement à la section d'investissement	736 400.07	-
Déficit reporté	133 985.81				
Total	**1 634 756.71**	**439 646.35**	**Total**	**1 634 756.71**	**484 328.69**

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le
ID : 083-218300952-20250401-NOTE_BP_2025-BF

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	700 656.17	861 241.62	439 646.35	484 328.69	1 140 302.52	1 345 570.31
RESULTAT DE L'EXERCICE		160 585.45		44 682.34		205 267.79
Report de l'exercice 2023		902 973.48	133 985.81			768 987.67
Opération de l'exercice et report	700 656.17	1 764 215.10	573 632.16	484 328.69	1 274 288.33	2 248 543.79
RESULTATS CUMULES		1 063 558.93	89 303.47			974 255.46
RAR			850 890.51	419 824.98	431 065.53	
RESULTATS DEFINITIFS RAR COMPRIS	700 656.17	1 764 215.10	1 424 522.67	904 153.67		543 189.93

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le
ID : 083-218300952-20250401-NOTE_BP_2025-BF

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits…).

Pour notre commune :
Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, achat concessions funéraires,…), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux loyers et redevances perçues et à diverses subventions ou recettes diverses.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 1 312 387.37 euros dont 769 828.44 € de recettes prévisionnelles 2025 et 542 558.93 € de résultat reporté.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments et biens communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les indemnités versées aux élus, les contributions versées aux organismes de groupement, les intérêts des emprunts à payer ainsi que les dépenses courantes diverses.
Les dépenses de personnel représentent 46.68% des dépenses réelles de fonctionnement de la ville au BP 2025.

Les dépenses de fonctionnement 2025 au BP représentent 1 312 387.37 euros dont :
- 983 798.04 € de dépenses réelles de fonctionnement
- 328 589.33 € de dépenses d'ordre de fonctionnement

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une Commune de la strate de Pontevès :

- Les impôts locaux et taxes *(nouvellement chapitre 73 // anciennement chapitre 73 = chapitre 73 + chapitre 731 nouvelle décomposition en M57 depuis l'an passé)* : 180 306.24 € encaissé en 2024 et 119 849.54 € prévu en 2025
- La Fiscalité locale (chapitre 731) : 449 736.77 € encaissé en 2024 et 450 077.00 € prévu en 2025
- Les dotations versées par l'Etat (chapitre 74) : 97 186.80 € encaissé en 2024 et 89 444.99 € prévu en 2025

Ainsi que les autres recettes :

- recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (chapitre 70) : 36 961.44 € encaissés en 2024 et 28 246.66 € prévu en 2025
- les produits des loyers et redevances : 96 859.93 € encaissé en 2024 et 76 710.25 € prévu en 2025
- Atténuation de charges : 190.44 € encaissé en 2024 et 1 000 € prévu en 2025
- Eventuellement des produits spécifiques *(M57)* et des opérations d'ordre

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le
ID : 083-218300952-20250401-NOTE_BP_2025-BF

b) Les dépenses et recettes de la section :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		**Recettes**	
Charges à caractère général-011	350 753.64	Produits des services-70	28 246.66
Charges de personnel-012	457 350.00	Impôts et taxes-73 (hors 731)	119 849.54
		Fiscalité locale- 731	450 077.00
Atténuations de produits- 014	15 000.00	Dotations et participations-74	89 444.99
Autres charges de gestion courante-65	125 565.08	Autres produits de gestion-75	76 710.25
Charges financières-66	24 129.32	Produits financiers-76	-
Charges spécifiques-67	10 000.00	Produits spécifiques-77	500.00
Dotations aux (...) provisions- 68	1 000.00	Atténuations des charges-013	1 000.00
Opération d'ordre entre section-042	8 749.66	Opération d'ordre entre section-042	4 000.00
Virement à la section d'inv.-023	319 839.67	Résultat réporté-R002	542 558.93
TOTAL	**1 312 387.37**	**TOTAL**	**1 312 387.37**

Information sur les « budgets des commissions » :

Commission jumelage	4 000,00 €
Commission accueil animation gestion des salles	19 720,00 €
	Recettes : 500,00 €
Commission tourisme, culture, patrimoine	1 910,00 €
	Recettes : 1780,00 €
	selon nécessité dans limite BP
Commission travaux	+ 5 550,00 €
Commission communication	2 248,00 €
Commission environnement	100,00 €
Médiathèque	3 340,00 €
CCFF	935,64 €
	Recettes : 50 %
Pour information :	
Protocole (transversal)	4 300,00 €

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le
ID : 083-218300952-20250401-NOTE_BP_2025-BF

Information sur les subventions aux associations :

ASSOCIATIONS	MONTANT DEMANDE	MONTANT VOTE
Amicale du CCFF	1 210	1 200
Amis St Gervais et Protais	3 000	3 000
ANACR comité du Bessillon	300	0
APEP association parents d'élèves	3 000	2 500
Comité permanent des fêtes	6 000	6 000
Orchestre Harmonie du Bessillon	2 000	1 500
Théâtre sous les étoiles de Provence	2 500	2 500
Radio Verdon	100	100
Le souvenir Français	400	400
Club du petit Bessillon	600	250
ADAMAVAR	150	0
Miles honoris	400	200
Kats Dogs	900	300
Solidarité paysans	Sans montant	100
cantem	500	0
UDSP 83	Sans montant	0
TOTAL	21 060	18 050

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le
ID : 083-218300952-20250401-NOTE_BP_2025-BF

c) La fiscalité

Stabilité.

Rappel de la réforme :

SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION / DU COTE DES MENAGES

Les taux des impôts locaux à partir de 2021 :

- Premier temps FAIT :
  - Suppression TH sur résidences principales pour 80% des contribuables d'ici 2020
  - Maintien de la TH sur résidences principales pour les 20% restants
  - Elargissement de la suppression de la TH sur les résidences principales pour les 20% restants d'ici 2023
- Pour les 20% qui avaient continué à payer la taxe d'habitation sur les résidences principales :
  - 30% d'exonération en 2021
  - 65 % d'exonération en 2022
  - disparition en 2023
  - Gel des taux d'imposition au niveau 2019

  y compris pour les résidences secondaires

- Deuxième temps EN COURS:
  - Disparition de la TH sur les résidences principales en 2023 pour tous

- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale **est calculée d'après la valeur locative des habitations et de leurs dépendances, telles que garages, jardins d'agrément, parcs et terrains de jeux.**
- Même après 2023, il conviendra toujours de tenir un rôle général des locaux «assujettis à la TH» des résidences principales pouvant devenir secondaires

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le
ID : 083-218300952-20250401-NOTE_BP_2025-BF

SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION / DU COTE DES COMMUNES

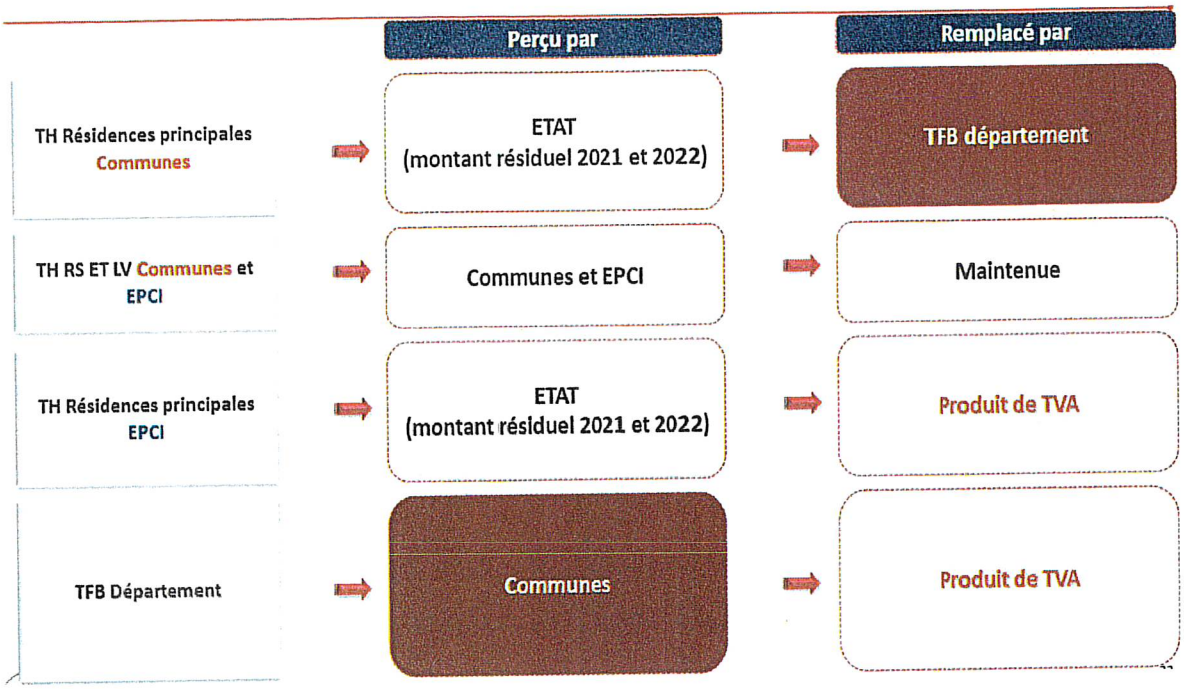

Une concentration de l'effet taux sur le bloc communal

Collectivités	2020	A compter de 2021	
Régions	Néant	Néant	
Départements	Taux FB	Néant	
Communes	Taux TH	Taux TH "RS"	Uniquement sur les résidences secondaires
	Taux FB	Taux FB "global"	Tx FB commune + Tx FB dept
	Taux FNB	Taux FNB	
	Taux CFE	Taux CFE	
EPCI	Taux TH	Taux TH "RS"	Uniquement sur les résidences secondaires
	Taux FB	Taux FB	
	Taux FNB	Taux FNB	
	Taux CFE	Taux CFE	

Depuis 2023, les communes ont à nouveau leur pouvoir de vote des taux en matière de TH sur les :

- Résidences secondaires
- Les logements vacants

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le
ID : 083-218300952-20250401-NOTE_BP_2025-BF

VOTE TAUX 2025 :

LIBELLE	BASES PREVISIONNELLES NOTIFIEES	VARIATION DES BASES	TAUX 2024	TAUX 2025 PROPOSES	VARIATION DES TAUX	PRODUIT ATTENDU
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 296 000	3.43%	27.33 % *(rappel : 11.84+ 15.49)*	27.33 % *(rappel 11.84 + 15.49)* stabilité	0.00%	354 197
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	49 300	1.02%	68,00%	68,00% stabilité	0.00%	33 524
Taxe d'habitation (résidence secondaire)	413 000	3.90%	10,74%	10,74% stabilité	0,00%	44 356
TOTAL	Produit voté = 432 077 € *Produit attendu MTHS = 3 847 € Ressources fiscales indépendantes des taux votés (allocations compensatrices) = 10 499 € Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025 = 446 423 €					

***Majoration de taxe d'habitation (MTHS) :**

Référence : délibération n°2023/04/04 du 20 septembre 2023

Taux de référence 10.74 %
Base prévisionnelle : 358 200 €
Taux de majoration voté : 10.00 %
Produit attendu : 3 847 €

- *concernant les entreprises*
  - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : CCPV

d) Les dotations de l'Etat

l'Etat n'ayant pas encore communiqué la DGF, les chiffres de l'an passé sont présentés

Le chapitre 74 au BP est estimé à 89 350.99 €.
Le montant prévisionnel de la DGF total est de 73 095 € décomposé comme suit :
- dotation forfaitaire : 48 255 €
- dotation de solidarité rurale « péréquation » : 24 840 €
Le montant de la dotation élu local est de 3 284 €
Le montant de compensation des taxes foncières est de 3 489 €
Le montant de compensation de la taxe d'habitation (dotation pour perte de THLV) est de 7 010 €

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le
ID : 083-218300952-20250401-NOTE_BP_2025-BF

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère ponctuel et/ou « exceptionnel ». Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, …

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Immobilisations incorporelles (hors 204)-20	20 000.00	Subventions d'investissement- 13	320 755.94
Subv. D'équip. Versées- 204	5 000.00	Emprunts et dettes assimilés-16	4 000.00
Immobilisations corporelles-21	427 560.77	dont dépôts et cautionnement reçus-165 (4000€)	
Immobilisations en cours-23	219 186.93	Dotations, fonds divers et réserves-10	67 804.10
Dotations, fonds divers et réserves-10	10 000.00	Excédents de fonctionnement capitalisés- 1068	521 000.00
Emprunts et dettes assimilés-16	37 032.67	Immobilisations en cours-23	
Autres immobilisations financières-27	6 000.00	Autres immobilisations financières-27	6 000.00
Opération d'ordre entre section-040	4 000.00	Produits des cessions d'immobilisations-024	1 000.00
		Opération d'ordre entre section-040	8 749.66
opérations patrimoniales- 041	40 000.00	opérations patrimoniales- 041	40 000.00
		Virement de la section de fonctionnement-021	319 839.67
Solde d'exécution de la SI reporté-D001	89 303.47	Solde d'exécution de la SI reporté-R001	-
RAR	850 890.51	RAR	419 824.98
TOTAL	1 708 974.35	TOTAL	1 708 974.35

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le
ID : 083-218300952-20250401-NOTE_BP_2025-BF

c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- réhabilitation et extension de l'école et de la mairie
- restauration d'un retable classé monument historique
- travaux d'aménagement des espaces publics / réfection de voirie (traversée de village, Rue des Puits,…)
- mise en place de filets pare-ballon au city stade
- achat de terrains
- Mise en place de points lumineux au quartier l'Abréguier
- Acquisition de mobiliers pour l'extension de l'école et de la mairie
- Acquisition de matériels : équipement services techniques, festivités,…

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses

BUDGET PRIMITIF 2025 BUDGET PRINCIPAL			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général-011	350 753.64	Produits des services-70	28 246.66
Charges de personnel-012	457 350.00	Impôts et taxes-73 (hors 731)	119 849.54
		Fiscalité locale- 731	450 077.00
Atténuations de produits- 014	15 000.00	Dotations et participations-74	89 444.99
Autres charges de gestion courante-65	125 565.08	Autres produits de gestion-75	76 710.25
Charges financières-66	24 129.32	Produits financiers-76	-
Charges spécifiques-67	10 000.00	Produits spécifiques-77	500.00
Dotations aux (...) provisions- 68	1 000.00	Atténuations des charges-013	1 000.00
Opération d'ordre entre section-042	8 749.66	Opération d'ordre entre section-042	4 000.00
Virement à la section d'inv.-023	319 839.67	Résultat réporté-R002	542 558.93
TOTAL	1 312 387.37	TOTAL	1 312 387.37
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Immobilisations incorporelles (hors 204)-20	20 000.00	Subventions d'investissement- 13	320 755.94
Subv. D'équip. Versées- 204	5 000.00	Emprunts et dettes assimilés-16	4 000.00
Immobilisations corporelles-21	427 560.77	dont dépôts et cautionnement reçus-165 (4000€)	
Immobilisations en cours-23	219 186.93	Dotations, fonds divers et réserves-10	67 804.10
Dotations, fonds divers et réserves-10	10 000.00	Excédents de fonctionnement capitalisés-1068	521 000.00
Emprunts et dettes assimilés-16	37 032.67	Immobilisations en cours-23	
Autres immobilisations financières-27	6 000.00	Autres immobilisations financières-27	6 000.00
Opération d'ordre entre section-040	4 000.00	Produits des cessions d'immobilisations-024	1 000.00
		Opération d'ordre entre section-040	8 749.66
opérations patrimoniales- 041	40 000.00	opérations patrimoniales- 041	40 000.00
		Virement de la section de fonctionnement-021	319 839.67
Solde d'exécution de la SI reporté-D001	89 303.47	Solde d'execution de la SI reporté-R001	-
RAR	850 890.51	RAR	419 824.98
TOTAL	1 708 974.35	TOTAL	1 708 974.35

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le
ID : 083-218300952-20250401-NOTE_BP_2025-BF

b) Principaux ratios au BP

1 Dépenses réelles de fonctionnement/population : 1 299.47
2 Recettes réelles de fonctionnement/population : 1 015.69
3 Dépenses d'équipement brut/population : 2 018.09
4 Encours de dette/population : 470.39 (509.58 en N-1, 536.54 en N-2, 563.67 en N-3 et 1 114,82 en N-4)
5 DGF/population : 98.27
6 Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement : 46.68 %
7 Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. : 132.78 %
(121,68 % en N-1, 127.44 % en N-2 et 188,45 % en N-3)
8 Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement : 198.69 %
9 Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement : 46.31 % (46.51% en N-1, 49,38% en N-2, 56.87 % en N-3 et 121,60 % en N-4)
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement : - 27.94 %

c) Etat de la dette

Dette en capital au 01/01/2025 : 351 267.16 € (380 146.66 € en N-1, 405 087,74 € en N-2, 429 518.50 € en N-3 et 853 950.40 € en N-4)
Amortissement de l'exercice 2025 au BP 2025: 26 032.67 €
Intérêts au BP 2025 : 9 778.17 €

Fait à Pontevès, le 3 avril 2025

Le Maire,
Frank PANIZZI

MAIRIE DE PONTEVES 83 (Var)